



---

# communiqué

---

Date **Le 18 décembre 1992**

N° 241

Pour publication

## UN CONTRAT À ANKARA CRÉERA UN GRAND NOMBRE D'EMPLOIS AU CANADA

L'honorable Jean Corbeil, ministre des Transports, au nom de l'honorable Michael Wilson, ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur, a annoncé qu'un important contrat a été signé aujourd'hui par le Consortium UTDC, pour la construction d'un réseau de transport en commun à Ankara, en Turquie. Cette transaction générera environ 14 330 années-personnes d'emploi au Canada.

Le projet comprend la prestation de services d'ingénierie et la construction d'un réseau de transport public de 15 kilomètres, comptant 12 stations et la fourniture de 108 voitures. Il s'agit de la première phase d'un réseau d'une longueur prévue de 54 kilomètres, appelé à décongestionner le centre-ville de la capitale de la Turquie.

«Je suis extrêmement fier que des entreprises canadiennes, avec l'appui de notre gouvernement, aient pu soutenir la très vive concurrence internationale et remporter cet important contrat, a déclaré le ministre Wilson. Cette transaction va non seulement créer un grand nombre d'emplois et stimuler les activités de nombreux fournisseurs et sous-traitants canadiens, mais elle va aussi augmenter nos chances de décrocher d'autres contrats du même genre à l'avenir.»

Le ministre Corbeil était en Turquie, au nom du ministre Wilson, pour assister à la cérémonie officielle de signature du contrat commercial. «Le Canada a une excellente réputation de fournisseur mondial de réseaux de transport urbain. Un projet d'une telle envergure accroîtra notre image de concurrent international dans ce domaine,» a déclaré le ministre Corbeil.

Au cours de sa visite, M. Corbeil a rencontré le vice-Premier ministre, le ministre des Transports, le maire d'Ankara et quelques autres représentants, pour discuter d'affaires commerciales d'intérêt mutuel dont le projet du métro d'Ankara.

Le consortium qui construira le métro comprend deux compagnies canadiennes, soit la Division UTDC Systems de Bombardier inc. et SNC-Lavalin inc., ainsi que deux entreprises de construction turques (Gama et Guris). Les principales responsabilités de Bombardier consisteront à fournir des services d'ingénierie et le matériel principal, notamment les voitures de métro. SNC-Lavalin sera chargée de l'ensemble de la gestion du projet, du circuit électrique, des travaux de voie et du matériel d'encaissement du prix des billets. Les entreprises Gama et Guris, pour leur part, seront chargées de tous les travaux publics.

Un montage financier élaboré est en voie d'être établi avec la participation des gouvernements du Canada, de l'Ontario et du Royaume-Uni, et celle d'un consortium de banques internationales dirigé par Bankers Trust, dont fait partie la Banque royale du Canada. De la transaction qui dépasse les 650 millions de dollars américains, la Société pour l'expansion des exportations (SEE) garantira des prêts consentis par des banques commerciales à la municipalité du Grand Ankara, d'un montant de 235,91 millions de dollars américains, dont 60 millions seront assumés par le gouvernement de l'Ontario. La SEE prêtera également 114,09 millions de dollars américains à la République turque, au nom du Gouvernement du Canada.

La SEE est une institution financière unique en son genre, qui offre de l'aide spécialisée aux exportateurs canadiens pour leur permettre de soutenir la concurrence sur les marchés internationaux. La SEE favorise le commerce extérieur et l'investissement à l'étranger en fournissant des services de gestion des risques, notamment de l'assurance et du financement, aux entreprises canadiennes et à leurs clients dans le monde entier. Elle relève du Parlement par l'entremise du ministre du Commerce extérieur.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias  
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada  
(613) 995-1874